



CONSULTATION
TENUES DES ARBITRES
AMATEURS ET PROFESSIONNELS
pour la saison 2020-2021

3 février 2020

1.	CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE DE LA CONSULTATION	3
2.	PUBLICITE ET FORME DE LA CONSULTATION	3
3.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
4.	DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS VISES PAR LA CONSULTATION	3
5.	LIVRAISON ET MISE A DISPOSITION DES PRODUITS	8
6.	NOS ATTENTES	9
7.	LES 2 OPTIONS DE REPONSE POSSIBLES	9
8.	ELEMENTS DE REPONSE ATTENDUS	10
9.	RECEVABILITE DES OFFRES	11
10.	ANALYSE DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION	11
11.	PROCEDURE DE CANDIDATURE ET CALENDRIER	12
12.	DUREE	12
13.	CONTACTS	13
14.	ANNEXES	14

ANNEXE 1 : récapitulatif des quantités pour chaque secteur d'arbitrage

ANNEXE 2 : exemples de BAT (pour marquages)

ANNEXE 3 : Retroplanning

1. Cadre Juridique et Contexte de la Consultation

a. La mission de la Fédération Française de Rugby

L'association dite « Fédération Française de Rugby » (désignée ci-après par les initiales « FFR »), fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique le 27 novembre 1922, a pour objet : d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby), de diriger et de réglementer le rugby français et d'en défendre les intérêts. Elle est titulaire de l'agrément ministériel mentionné à l'article

L. 131-8 du code du sport et a reçu, en vertu de l'article L. 131-14 du même code, une délégation de service public du ministre chargé des sports.

2. Publicité et forme de la consultation

La présente consultation a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la FFR le 3 février 2020 et d'une information écrite auprès d'équipementiers référents sur le marché.

La consultation est ouverte et entièrement régie par le présent document et ses annexes.

3. Objet de la consultation

La FFR, via la Direction Nationale de l'Arbitrage, est en charge d'appliquer la politique d'arbitrage sur le territoire Français.

La FFR organise une consultation portant principalement sur la sélection d'un fournisseur pour les tenues des arbitres du secteur pro et du secteur amateur pour la saison sportive 2020-2021.

La FFR souhaite à cette occasion ouvrir la possibilité aux candidats de répondre à la consultation en y associant des droits de partenariat avec un positionnement de « fournisseur officiel -des tenues- des arbitres de la FFR».

Deux options de réponse seront donc possibles et décrites au point 7 du document :

- Option 1 : positionnement partenariat
- Option 2 : fourniture de produits en marque blanche FFR
-

La FFR compte pour ses principales compétitions :

- Secteur « pro » : 330 arbitres
- Secteur « amateur » : 1 000 arbitres

A noter : Une nouvelle compétition nationale de rugby pro à 7 voit le jour en 2020 : le « Super Sevens ». Dans ce cadre, le fournisseur proposera des maillots dédiés et une tenue complète, pour équiper les arbitres pros qui seront désignés pour cette compétition.

4. Descriptif des équipements visés par la consultation

- a) Maillots
- b) Shorts
- c) Chaussettes
- d) Survêtements
- e) Coupe vents

a) Maillots

La FFR a la volonté de moderniser les maillots des arbitres en comparaison avec ceux unis des saisons précédentes. Elle souhaiterait se voir proposer 2 designs de maillots pouvant intégrer les 3 marquages principaux à savoir : logos quadri du partenaire LA POSTE, logo France Rugby, logo LNR.

| Supersevens : Le rugby à 7 étant une discipline festive, le fournisseur proposera 2 couleurs et 2 visuels de maillots spécifiques rugby à 7 et créatifs, dédiés à cette compétition.

DE MANIERE GENERALE :

Il est demandé au candidat de proposer jusqu'à 5 couleurs de maillots. 3 couleurs seront sélectionnées pour la saison

Il devra fournir un échantillon:

- de chaque couleur de maillot avec une rotation sur les designs (ex design A en 2 ou 3 couleurs, design B en 2 ou 3 couleurs etc.) .
- de chaque taille de maillot en S-L-XL-XXL (quelle que soit la couleur et le design si le modèle est le même mais décliné en couleur)

b) Shorts

Contraintes spécifiques pour les **poches des shorts** :

- elles doivent être adaptées à la taille des cartons (cartons : 9 cm x 6 cm)
- elles ne doivent pas être trop profondes
- l'ouverture ne doit pas être trop grande pour que les cartons ne ressortent pas.

Le prestataire devra fournir un échantillon du short qu'il propose, la couleur devant s'accorder à celle des 3 couleurs de maillot qui seront retenues.

Le prestataire pourra proposer plusieurs modèles et couleurs. **Un modèle unique sera retenu dans une couleur unique.**

NB : le prestataire proposera une couleur de short s'accordant avec les maillots proposés pour le Supersevens.

c) Chaussettes

Cf point 4.1.1

Le prestataire devra fournir un échantillon

d) Survêtements

Les arbitres de touche/banc étant soumis aux éléments extérieurs (pluie, vent ...), le survêtement devra être adapté aux conditions climatiques.

Le prestataire devra fournir un échantillon afin de déterminer si la qualité proposée correspond bien au besoin exprimé.

e) Coupe vents

Cf point 4.1.3

Le prestataire devra fournir un échantillon

DE MANIERE GENERALE :

Les tailles :

Le détail des tailles, basé sur la saison en cours sera communiqué ultérieurement.

Caractéristiques demandées pour ces produits :

- Favoriser l'évacuation de la transpiration
- Assurer un port confortable pour les arbitres
- Résister à des utilisations et lavages fréquents.

Tous les produits en marque blanche devront comporter l'étiquette « produit officiel France Rugby ». Dans le cadre d'un partenariat, l'étiquette produit comportera la marque de l'équipementier.

4.1 Dotation des arbitres sur le secteur professionnel

4.1.1 Maillot, shorts, chaussettes

Les besoins en quantité :

MAILLOTS :

1/Pour le rugby à XV :

- **330** maillots COULEUR 1
- **330** maillots COULEUR 2
- **330** maillots COULEUR 3
- **20** maillots commémoratifs pour les Finales de TOP 14 et pro D2 cf ci-après. Couleur définie par la DNA parmi les 3 retenues, en fonction des équipes finalistes.

2/Pour le Supersevens :

- **20** maillots COULEUR 4
 - **20** maillots COULEUR 5
- Design différent du XV décliné en 2 couleurs.

Caractéristiques : Des marquages en sublimation devront être réalisés sur tous les maillots :

- Le logo La Poste (avec baseline) sur le devant et le dos des maillots (l'espace occupé par le logo devant être d'une dimension maximum de 250 cm²)
- Le logo La Poste (sans baseline) sur la manche droite des maillots (l'espace occupé par le logo devant être d'une dimension maximum de 150 cm²)
- Les logos de FRANCE RUGBY et de la LNR sur le haut de la poitrine gauche.

Tous les produits en marque blanche devront comporter l'étiquette « produit officiel France Rugby ». Dans le cadre d'un partenariat, l'étiquette produit comportera la marque de l'équipementier.

Un exemple de BAT est disponible en annexe

3/Pour la Finale du TOP 14 et de PROD2 : maillots commémoratifs

Lors de ces finales, la DNA équipe les arbitres de maillots commémoratifs, sur la base des maillots choisis pour le secteur pro (couleurs).

Nombre de maillots par Finale : 10

- 1 maillot arbitre central
- 2 maillots pour les Juges de Touche (JT)
- 3 maillots pour les arbitres 4, 5 & 6 (banc)
- 1 maillot arbitre-vidéo (TMO)
- 3 maillots « spare »

Soit un total de maillots à fournir : 20 maillots > 10 pour la Finale de PRO D2 – 10 pour la Finale de TOP 14.

Un BAT type est disponible en annexe.

Le flocage devra comporter :

- Finale Top 14 OU ProD2
- Stade
- Date
- Nom équipe 1 v Nom équipe 2
- Prénom et nom de l'officiel sur le maillot correspondant, sauf maillots « spare »

NB : Le choix des couleurs, des tailles, ainsi que les informations relatives au flocage seront communiquées la semaine précédant les finales en fonction des équipes qualifiées.

SHORTS :

- **330** shorts avec 2 poches selon les caractéristiques décrites ci-avant.
20 shorts de couleur différente accordés à la tenue « Supersevens » si besoin*

CHAUSSETTES :

- **330** paires de chaussettes – **1 couleur à définir selon maillots/shorts retenus.**
20 paires de chaussettes de couleur différente accordées à la tenue « Supersevens » si besoin*

**NB : pour le Supersevens, short et chaussettes peuvent être proposés dans une couleur différente de celle des matches à XV.*

4.1.2 Survêtements

Les besoins en quantité :

- **330** vestes zippées
- **330** pantalons
- **1 couleur à définir.**

Caractéristiques demandées pour les produits :

- Confort
- Elasticité
- Imperméabilité à minima
- Chaleur

Les marquages en sublimation devront être réalisés sur tous les survêtements :

- Le logo de la FFR et de la LNR sur le haut de la poitrine droite

Un exemple de BAT est disponible en annexe.

4.1.3 Coupe-vents (selon confirmation DNA)

Les besoins en quantité :

- **330** coupe-vents

Caractéristiques demandées pour les produits :

- Imperméabilité
- Isolant

Les marquages en sublimation devront être réalisés sur tous les coupe-vents :

- Le logo de la FFR et de la LNR sur le haut de la poitrine droite
- **1 couleur à définir.**

4.2 Dotation des arbitres sur le secteur amateur :

4.2.1 Maillots

Les besoins en quantité :

- **90** maillots pour la **Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)**
 - 30 couleur 1 : 15 M + 15 L
 - 30 couleur 2 : 15 M + 15 L
 - 30 couleur 3 : 15 M + 15 L
- **1000** maillots pour les **Ligues Régionales**.
La répartition des couleurs et tailles sera communiquée par la DNA ultérieurement
- **170** maillots pour 170 arbitres officiant en pro pouvant être amenés à arbitrer des matches de catégorie amateur.
La répartition des couleurs et tailles sera communiquée par la DNA ultérieurement

Des marquages en sublimation devront être réalisés sur tous les maillots :

- Le logo La Poste (avec baseline) sur le devant et le dos des maillots (l'espace occupé par le logo devant être d'une dimension maximum de 250 cm²)
- Le logo La Poste (sans baseline) sur la manche gauche des maillots (l'espace occupé par le logo devant être d'une dimension maximum de 150 cm²)
- Le logo de la FFR sur le haut de la poitrine gauche

NB : Les Ligues Régionales pourront par la suite, passer directement des commandes additionnelles, afin d'équiper leurs arbitres territoriaux

4.3 Essayage et conformité

Le prestataire devra accompagner sa réponse d'un envoi d'échantillons de chaque équipement au Centre National de Rugby à Marcoussis : maillots (tailles et couleurs) – short – survêtement.

5. Livraison et mise à disposition des produits

5.1 Pack arbitre secteur pro

Dotation comprise dans le pack individuel pour les 330 arbitres :

- 3 maillots : 1 de chaque couleur, de taille identique
- 1 short
- 1 paire de chaussettes
- 1 survêtement (haut et bas)
- 1 coupe- vent TBC

Pour 20 d'entre eux désignés pour officier sur les étapes du supersevens :

- 2 maillots « supersevens » : 1 de chaque couleur
+ short et chaussettes assortis au maillot si proposé par le prestataire.

Pour 170 d'entre eux pouvant arbitrer en amateur :

- 1 maillot « amateur » (sans logo LNR). Une couleur retenue.

Modalité d'envoi :

- Envoi à l'adresse personnelle de chaque arbitre, départ de l'entrepôt du prestataire
- Informations sur adresse, taille et ajout du « kit supersevens » et/ou maillot « amateur » communiquées par la DNA en amont via un fichier excel.

Date de livraison souhaitée :

- 27 juillet au plus tard

5.2 Maillots arbitres secteur amateur

a) **90** maillots pour la **Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)**

. Adresse de livraison : 1 point au siège de la Fédération Française de Rugby : 3-5 rue Jean de Montaigu 91460 Marcoussis.

. Date de livraison : 15 juillet

Tailles communiquées par la DNA via fichier excel

b) **1000** maillots à adresser aux **Ligues régionales**

. Adresses de livraison : 13 ligues

. Date de livraison : 25 août

Répartition par ligue et par tailles communiquées par la DNA via fichier excel

5.3 Maillots commémoratifs Finales TOP 14 et Pro D2 :

. Date de livraison : J-2 de chaque Finale

. Modalités: envoi personnalisé à l'adresse de chaque arbitre

Détails des informations sur le flocage communiqués **1 semaine avant date de livraison** - jours fériés compris selon la date de chaque Finale.

Ex Finale Top14 2020 : vendredi 26 juin > informations communiqués lundi 22 juin

6. Nos attentes

Le prestataire devra se positionner sur l'une et/ou l'autre des options décrites ci-après.

Les prestations devront répondre aux spécificités textiles et besoins énoncés ci-dessus, ainsi qu'aux contraintes de livraison.

La Fédération Française de Rugby attend également de la part du prestataire

- Flexibilité : Il est important que le candidat soit en capacité de s'adapter aux spécificités produits requises énoncées ci-avant, ainsi qu'aux contraintes et respect des timings de livraison.
- Rapport qualité-prix : l'offre doit être qualitative, tout en respectant un budget raisonnable.

7. Les 2 options de réponses possibles

Option 1 : Réponse en partenariat

Le prestataire souhaite s'engager avec la FFR sur un partenariat de « fournisseur officiel (des tenues) des arbitres ».

Dans ce cadre, son logo apparaîtra sur l'ensemble des produits faisant l'objet de la consultation. La marque sera entre autres exposée sur les maillots de l'ensemble des arbitres qui officieront dans les championnats professionnels (dont matches télévisés de Top 14/ pro D2/ supersevens).

La FFR et le prestataire pourront formaliser par ailleurs un accord comprenant des droits de communication/ d'activation/ d'opportunités de business autour des arbitres.

Condition de cette option :

Un partenariat comprenant une partie d'échange marchandises valorisé à hauteur du montant des besoins mentionnés dans la consultation + un apport minimum en dotation financière à hauteur de 50 K€ HT au titre de la visibilité et l'appellation officielle concédées.

La FFR privilégiera cette option dans la sélection du prestataire.

La FFR certifie que les tenues des arbitres professionnels et fédéraux ne sont pas comprises dans le cadre contractuel la liant avec son équipementier le coq sportif.

Option 2 : Réponse en marque blanche

Les produits seront achetés par la FFR au prestataire selon les critères de sélection décrits ci-après et répondant aux attentes exprimées.

Le logo du prestataire ne pourra alors pas apparaître sur les tenues.

8. Les éléments de réponse attendus

. Le choix du prestataire sur l'une des deux options de réponse avec une position ferme et argumentée.

. Un descriptif de chaque produit proposé (matière...) et capacité à répondre aux besoins (étiquette, poches shorts, propriétés techniques, ...)

. L'envoi d'un échantillon de chaque produit et couleur de maillot demandée :

- Short
- Maillot : 1 échantillon par couleur avec rotation des designs
 - o 5 couleurs pour maillots à XV et 2 modèles de design
 - o 3 couleurs pour maillots « Supersevens » et 2 modèles de design
- Chaussettes
- Survêtement
- Coupe-vents

Chaque équipement devra nous être présenté distinctement dans les tailles S, M, L, XL et 2XL
NB : pour les maillots, il n'est pas nécessaire de présenter chaque couleur pour chacune des tailles.

. Une proposition chiffrée détaillée distinguant :

- le type d'article, avec marquage et sans marquage
- Les frais de livraison, de colisage
- Remise éventuelle
- Votre rétroplanning idéal pour respect des délais de chaque livraison indiquée

DESIGNATION	PUHT	REMISE	QTE	TOTAL HT
Maillots XV secteur Pro Marquage quadri 3 logos			990 (330x3)	
Maillots 7 (Supersevens) secteur Pro Marquage quadri 3 logos			40 (20x2)	
Maillots secteur Amateur Marquage quadri 2 logos			1260 (90+1000 +170)	
Shorts <i>TBC pour Supersevens</i>			330 +20	
Chaussettes 1 coul (à définir selon couleurs maillots) <i>TBC pour Supersevens</i>			330 +20	
Survêtements : pantalon + vestes zippées			330	
Coupe vents			330	
. Frais d'envoi Marcoussis . Frais d'envoi ligues . Prestation logistique : ➤ colisage « pack arbitre pro » ➤ colisage « packs ligues »				
Maillots « FINALE » Top14 et PRO D2 floqués . maillots personnalisés : détails communiqués 1 semaine avant date de livraison- jours fériés compris – . BAT à fournir en amont- . livraison à J-1			20 (10x2)	

Frais d'envoi : 2 envois distincts (pro D2 - et Top 14)				
---	--	--	--	--

. Votre rétroplanning idéal pour respect des délais de chaque livraison indiquée (à compter de l'envoi de la réponse)	. Envoi échantillon et devis prestataire . Validation échantillons par FFR . Bon de Commande FFR:
---	---

9. Recevabilité des Offres

Chaque candidat devra adresser à la FFR un dossier comportant les documents suivants qui, sauf exception, devront tous être datés de moins de trois (3) mois à leur date de réception :

- Une déclaration aux termes de laquelle le candidat reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepter les termes de la présente consultation ;
- Une description précise de l'offre du candidat (produits, marquages, délais de livraison), prestations offertes, capacité du candidat à répondre aux demandes de la FFR ;
- Une description précise du budget ;
- Les références passées du candidat et la description de ses activités ;
- Un extrait Kbis de moins d'un mois pour les sociétés françaises ou un document équivalent pour les sociétés étrangères ;
- Une attestation de paiement des cotisations sociales, taxes et impôts auprès de l'URSSAF et de l'administration fiscale ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité ;

Et tous autres documents que le candidat jugera opportun d'apporter spontanément à la connaissance de la FFR afin de lui permettre d'apprécier au mieux son offre.

L'absence de tout ou partie des éléments demandés pourra conduire la FFR à déclarer irrecevable le dossier du candidat, sans qu'il y ait lieu de procéder à l'analyse des autres documents transmis.

Chaque offre doit être rédigée en langue française et doit être datée, signée par le représentant de l'entreprise dûment habilité à cette fin.

Chaque offre doit être exprimée de manière ferme, irrévocable, inconditionnelle et pour une validité de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de sa remise.

La date de remise de l'offre s'entend de la date de réception du courriel de remise de l'offre.

10. Analyse des offres et critères de sélection

Les offres seront examinées par une commission ad hoc de la FFR. La commission mènera la procédure de consultation, évaluera et classera les offres conformément aux principes ci-après exposés. À l'issue de ce travail, elle formulera une recommandation afin de valider l'attribution du marché.

Le titulaire du marché sera sélectionné notamment selon les critères suivants :

- Seront prioritairement choisis les candidats répondant à l'option du partenariat comprenant la dotation en échange marchandise et une dotation financière
- 40% de la note seront attribués sur des critères financiers

- 40% sur la qualité et les designs des produits proposés en lien avec les exigences exprimées dans le dossier de consultation
- 10% sur l'expérience du candidat, le respect des échéances
- 5% sur la clarté de la proposition dans les différentes prestations proposées
- 5% sur les actions de développement durable mise en place par le candidat en lien avec le marché proposé.

11. Procédure de candidature et calendrier

- Le présent cahier des charges de la consultation est adressé par courriel avec avis de réception en format PDF à compter du 3 février 2020 aux candidats en ayant fait la demande.
- Les éventuelles questions des candidats préalables au dépôt de leur offre devront être adressées par écrit à l'attention de : cyril.magagnin@ffr.fr **et** chantal.leblancdidey@ffr.fr avant le 14 février 14 h (heure française).
La FFR s'efforcera d'y répondre au fur et à mesure et mettra à disposition de l'ensemble des candidats l'ensemble des questions écrites et les réponses apportées par la FFR.
- Les offres des candidats et les pièces justificatives demandées devront être adressés par mail avec accusé de réception à : cyril.magagnin@ffr.fr **et** chantal.leblancdidey@ffr.fr au plus tard mercredi 19 février 2020, 14H00 (heure française) avec réception le même jour des échantillons de tous les produits proposés dans le cadre de l'offre.
- La FFR se réserve le droit de demander des précisions écrites aux candidats dès la réception de leur offre.
- La FFR se réserve la possibilité de recevoir les candidats pour préciser leurs offres. Elle fera connaître à chacun des candidats sa décision d'acceptation ou de rejet de leur offre par courrier électronique et communiquera au plus tard le vendredi 6 mars 2020 le nom du candidat retenu.

La FFR se réserve également le droit de modifier le calendrier de la consultation en cas de nécessité et en informera ainsi, le cas échéant, les divers candidats.

Le candidat devra respecter la plus stricte confidentialité au regard des informations contenues dans le présent appel d'offres, et ce, dès la réception par la société de l'appel d'offres mais également après la conclusion du contrat définitif, le cas échéant.

La société candidate s'oblige à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses salariés et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels et, notamment, sans que cette liste soit limitative, à ses conseillers et sous-traitants.

12. Durée

La consultation porte sur la saison sportive 2020-2021, soit du 1^{er} juillet 2020 au 31 juin 2021.

13. Contacts



Cyril Magagnin

Chargé de Mission Partenariat

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

Direction Marketing, Communication et Commercial

3-5 rue Jean de Montaigu / 91463 Marcoussis Cedex

Tel: 01.69.63.25.64 / 06.38.24.05.14

Cyril.Magagnin@ffr.fr / www.ffr.fr / Twitter : [FFRugby](#) / Facebook : [FFRugby](#)



Chantal Le Blanc Didey

Responsable Adjoint Servicing

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

Direction Marketing Commercial Événementiel

3-5 rue Jean de Montaigu / 91463 Marcoussis Cedex

Tel: 0169636407 / 0686863806

Chantal.LeBlancDidey@ffr.fr / www.ffr.fr / Twitter : [FFRugby](#) / Facebook : [FFRugby](#)

14. Annexes

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES QUANTITES TOTALES POUR CHAQUE SECTEUR D'ARBITRAGE



	Secteur Pro	Secteur Amateur
Maillot Couleur 1	330	1260
Maillot Couleur 2	330	
Maillot Couleur 3	330	
Maillot Supersevens couleur 1	20	
Maillot Supersevens couleur 2	20	
Maillot finales Top14 / ProD2 Couleur communiquée la semaine avant la Finale	20 (10+10)	/
Short à poches	330	/
Short à poches dédié Supersevens si besoin	20	
Paires de chaussettes	330	
Chaussettes dédiées Supersevens si besoin	20	
Coupe vents	330	/
Haut de survêtement-	330	/
Bas de survêtement-	330	/
Facturation	Service Marketing	Direction Nationale de l'Arbitrage

ANNEXE 2 : EXEMPLES DE BAT

MAILLOT ARBITRE AMATEUR



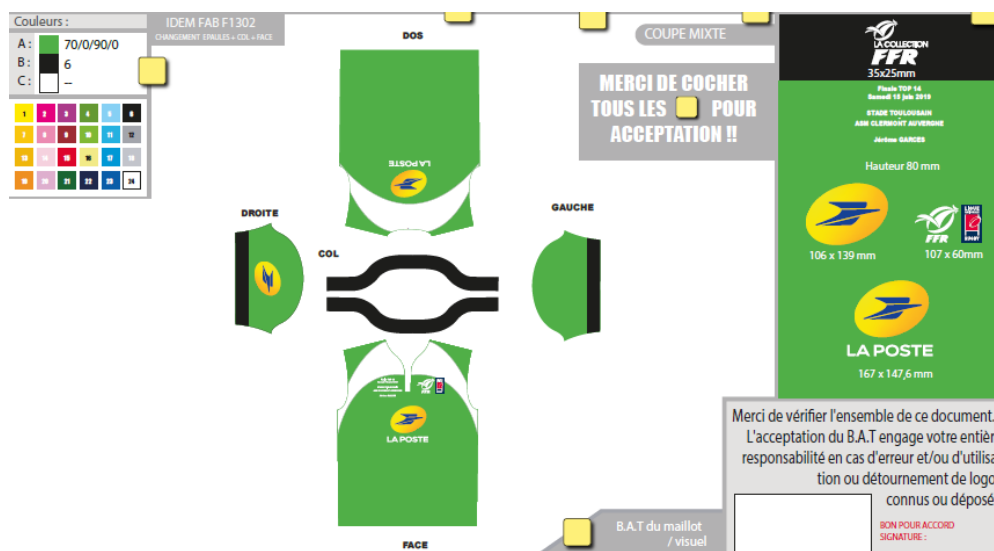
MAILLOT ARBITRE PRO



SURVETEMENT ARBITRES PRO



MAILLOT ARBITRE PRO « PERSONNALISE » - FINALE TOP 14



ANNEXE 3 : RETROPLANNING

QUOI	QUAND
Diffusion de l'appel à candidatures	lundi 3 février 2020
Questions écrites des candidats	Avant le 14 février 2020 14h
Réponses FFR	Jusqu'au 14 février 2020 18h
Remise des dossiers de candidature par courriel.	mercredi 19 février 2020 14h
Réception par la FFR des échantillons de produits	mercredi 19 février
Annonce du candidat retenu	lundi 6 mars 2020

Autres Ex tenues arbitres

